



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

comptabilité publique

Question écrite n° 15971

Texte de la question

M. François Goulard interroge M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les conditions dans lesquelles une société de conseil en communication, parmi les plus prestigieuses de notre pays, a offert son concours au président de la commission pour la libération de la croissance, pour la promotion du rapport qu'il a remis au Président de la République. Il souhaiterait savoir si cette collaboration a fait l'objet d'un contrat public. Si tel est le cas, il lui demande sur quel budget la dépense a été imputée et quel en est le montant.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la demande concernant l'imputation des dépenses en communication. L'opération, dont il est fait état dans la question, a été réalisée dans le cadre d'un appel d'offres. Le marché « conseil stratégique et accompagnement aux relations presse pour le rapport de la commission pour la libération de la croissance française » a été notifié le 20 décembre 2007 pour un montant de 40 000 euros hors taxe. Il a été imputé sur le BOP soutien (129 AAC) du programme 129, sous-action 70.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15971

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 893

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7763